



Bénéfice d'utiliser le nom de famille

Par **laposte**, le **04/05/2009** à **10:50**

Bonjour,

Je suis divorcé depuis 6 ans et au moment du divorce j'avais autorisé mon ex épouse à pouvoir continuer à garder mon nom de famille.

EST il possible maintenant de revenir sur cette autorisation et de lui refuser de continuer à utiliser mon nom de famille?

Merci de votre réponse